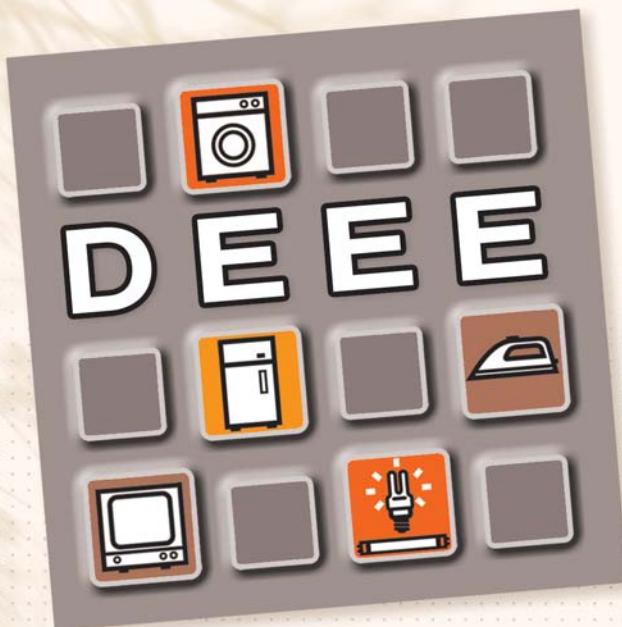


JOURNÉE  
TECHNIQUE  
NATIONALE

Mardi  
**5 FÉVRIER 2008**  
Paris 7e

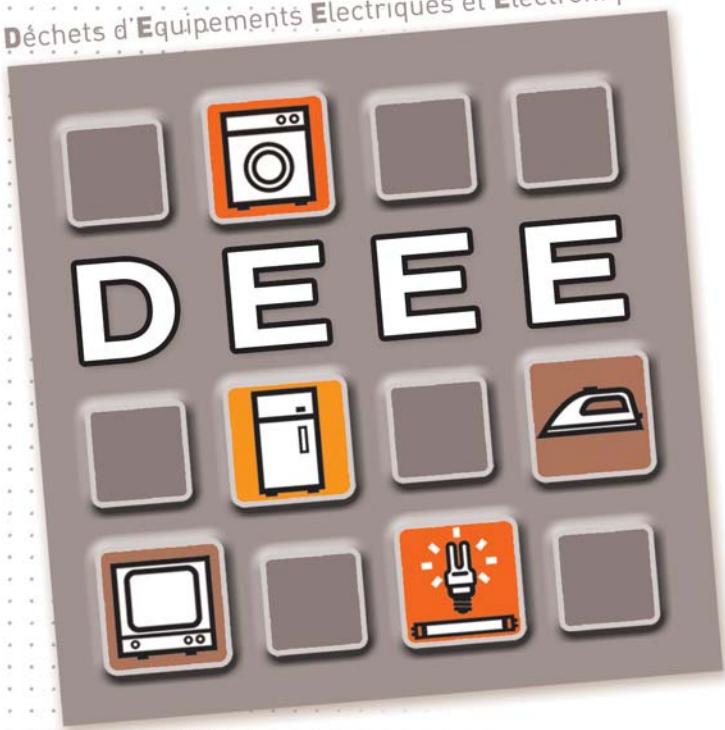
# Collectivités locales et DEEE des ménages

Un an après le démarrage de la filière, où en est-on ?  
Quels sont les retours d'expérience ?





Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques



Cette journée est organisée par l'ADEME  
en partenariat avec :  
**l'Association des Maires de France (AMF),**  
**Amorce, le Cercle National du Recyclage (CNR)**  
et les éco-organismes DEEE : Ecologic, Eco-Systèmes, ERP, Récylum.



## Collectivités locales et DEEE des ménages

**Un an après le démarrage de la filière, où en est-on ?  
Quels sont les retours d'expérience ?**

**15 novembre 2006** : les consommateurs découvrent la contribution environnementale sur les équipements électriques et électroniques, la reprise « un pour un ». Petit à petit, les collectivités intègrent, sur la base du volontariat, la filière mise en place par les quatre éco-organismes récemment agréés.

Un an plus tard, le constat est plutôt positif : plus de 40 millions d'habitants sont desservis par la collecte sélective des DEEE, la collecte est opérationnelle dans la distribution et la mise en œuvre sur le terrain n'a pas rencontré de blocage majeur.

Toutefois, des difficultés existent, des interrogations subsistent et les solutions mises en place par les uns peuvent aider d'autres collectivités dans leur démarche.

Pour permettre aux collectivités locales de trouver réponse aux questions qu'elles se posent et pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, l'ADEME, en partenariat avec l'AMF, AMORCE, le CNR, et les éco-organismes DEEE, Ecologic, Eco-Systèmes, ERP, Récylum, organise cette journée technique nationale qui réunira tous les acteurs de la filière.

Pour les collectivités et leurs partenaires ayant intégré le dispositif, cette journée sera l'occasion :

- d'avoir une **vision globale** de la filière DEEE au niveau national,
- d'**échanger sur les modalités de sa mise en place**,
- de **bénéficier** des **retours d'expérience** et des **bonnes pratiques disponibles**.

Pour les collectivités n'ayant pas encore souhaité intégrer la filière DEEE, cette rencontre leur permettra trouver **des réponses concrètes aux questions qu'elles se posent** et de lever les freins à la mise en œuvre sur le terrain.

Une large place sera laissée aux échanges et aux témoignages complémentaires des participants.

Cette journée technique nationale s'adresse principalement aux collectivités locales et à leurs prestataires, aux structures d'insertion, à la presse spécialisée, ...



# PROGRAMME

Journée animée par Georges Mattéra, journaliste

8 h 45 Accueil des participants, remise des dossiers, café de bienvenue

9 h 45 **Ouverture de la journée**

**Vincent GEFFROY**, Sous-direction des produits et des déchets, DPPR, Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement durables

## **Un an après le démarrage de la filière, où en est-on ?**

Cette première session permettra de faire un point sur la filière pour les DEEE des ménages, au travers d'une série d'indicateurs et du rappel des principes de mise en œuvre (coordination, rétroactivité, ...). La place du « un pour un » sera rappelée et le cas des lampes décrit plus précisément.

10 h 00 **La filière DEEE ménagers : état des lieux**

**Sarah MARTIN**, Département organisation des filières et recyclage, ADEME  
**Véronique GARCION**, Secrétaire générale, OCAD3E

**La reprise « un pour un »**

**Hervé SOMON**, Directeur général stratégie et développement, groupe DARTY

**La collecte des lampes**

**Hervé GRIMAUD**, Directeur général, Récylum

Echanges avec la salle

## **La place de l'insertion dans la filière DEEE**

Les acteurs de l'insertion, opérateurs historiques de la filière DEEE, sont-ils parvenus à maintenir et à développer leur activité ?

Cette session sera l'occasion de faire un premier bilan de l'intégration de l'insertion dans le nouveau cadre réglementaire, en distinguant deux types d'activités :

- le réemploi, qui n'entre pas dans les marchés concurrentiels,

- les prestations de services, de la collecte au traitement.

11 h 00 **La place de l'insertion dans la filière**

**Sarah BIGUET**, Responsable du développement, ENVIE  
**Christian BRABANT**, Directeur général, Eco-Systèmes

**Témoignages croisés**

**Thierry BOUCHE**, Directeur, Association Artois Insertion Picardie

**Charles CHRISTMANN**, Président, SMITOM Haguenau Saverne

**Sonia GONIDEC**, Technicienne collecte sélective, Laval Agglomération

Echanges avec la salle

12 h 30 **Déjeuner**



### **De la logistique au traitement : difficultés rencontrées, solutions retenues**

Sur le terrain, un certain nombre de difficultés ont du être levées pour optimiser la collecte et assurer la traçabilité jusqu'aux installations de traitement.

Les intervenants témoigneront de l'organisation mise en place et des solutions retenues.

- 14 h 00 De la logistique au traitement : le cahier des charges des éco-organismes et les contraintes des opérateurs**

**Gaëtan HERREBAUT**, Chef de projet DEEE, COVED

**René Louis PERRIER**, Président, Ecologic

#### **Les solutions mises en œuvre : retours d'expérience**

**Agnès BEDROSSIAN**, TRIVALIS 85

**Laurence LEJEUNE**, Directrice générale adjointe exploitation et prévention des déchets, SYCTOM de l'agglomération parisienne

**Roger PARIS**, Direction de la propreté, Le Grand Lyon

**Eric PIQUET**, Responsable technique, SIERS

**Christian PROU**, Direction déchets environnement, Angers Loire Métropole

Echanges avec la salle

### **Vandalisme sur les points de collecte : comment faire face ?**

Les premiers retours d'expérience mettent en évidence une exacerbation des problèmes de vandalisme et de sécurité sur les points de collecte, liés à la collecte de DEEE et à l'augmentation des cours des métaux. Les collectivités expliqueront comment elles tentent de remédier à ces difficultés.

- 15 h 30 Collecte des métaux et vandalisme : les problèmes qui se posent**

**Olivier FRANÇOIS**, Responsable environnement et développement, FEDEREC

**Philippe CONTANT**, Directeur du développement, ERP

#### **Les solutions : quelques pistes à explorer**

**Virginie LAUBY**, Directrice technique, SEVADEC Calais

**Emmanuel LESIMPLE ou Nadia EL FOUNTI**, Service déchèteries-transferts, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

**Laurence ROUDEIX**, Responsable de gestion sélective, Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur

Echanges avec la salle

- 17 h 00 Conclusions**

**Alain GELDRON**, Chef du Département organisation des filières et recyclage, ADEME

- 17 h 15 Rafraîchissements**



## Date et horaires

**Mardi 5 février 2008**

- accueil, enregistrement, café de bienvenue : à partir de 8 h 45
- journée technique : de 9 h 45 à 17 h 15.

## Lieu (plan d'accès au verso)

### Maison de la Chimie

Entrée par le n° 28 bis, rue Saint Dominique  
75007 PARIS - Tél. : 01 40 62 27 00 - Fax : 01 45 55 98 62  
[www.maisondelachimie.com](http://www.maisondelachimie.com)

## Moyen d'accès

- **Aéroport** : à 30 mn d'Orly et de Roissy-Charles de Gaulle par les navettes aéroports/aérogare des Invalides (Parking Invalides)
- **Métro** : Lignes 8, 12 et 13 - Stations Assemblée Nationale, Solférino, Invalides
- **RER** : Ligne C - Station Invalides
- **Bus** : Lignes 63, 69, 83, 93 et 94

## Transport

Vous pourrez bénéficier d'une réduction sur le réseau SNCF à condition de présenter, lors de la réservation, le fiche SNCF-Congrès que nous vous adresserons avec votre confirmation d'inscription.

## Hébergement

L'hébergement est à votre charge.

Pour faciliter votre recherche, vous pouvez vous adresser à :  
RESA 2000 - Tél. : 04 94 95 20 07 - Fax : 04 94 83 86 10  
Courriel : [resa2000@free.fr](mailto:resa2000@free.fr)

## Pour tout renseignement complémentaire sur

### l'organisation, la communication

Evelyne Perréon-Delamette  
Isabelle Andrillon  
Tél. : 02 41 20 42 30  
et 02 41 20 43 34

Fax : 02 41 25 78 53  
[evelyne.perreon@adem.e.fr](mailto:evelyne.perreon@adem.e.fr)  
[isabelle.andrillon@adem.e.fr](mailto:isabelle.andrillon@adem.e.fr)

### l'inscription, le règlement, la facturation

Dominique Weitz  
Tél. : 02 41 20 41 20  
Fax : 02 41 25 78 53  
[dominique.weitz@adem.e.fr](mailto:dominique.weitz@adem.e.fr)

# CONDITIONS d'inscription

D  
E  
E  
E

## Bulletin d'inscription

Il doit être adressé, dûment complété (\*), à :  
ADEME – Dominique Weitz - Régisseur de recettes  
20 avenue du Grésillé – BP 90406  
49004 Angers Cedex 01  
Tél. : 02 41 20 41 20 - Fax : 02 41 25 78 53  
(\*) Les bulletins incomplets ne donneront pas lieu à confirmation d'inscription.

## Date limite d'inscription vendredi 25 janvier 2008

## Droits d'inscription

**Il s'élèvent à 150 euros (\*) par personne**  
et comprennent la participation à la journée technique, le déjeuner, les pauses et le vestiaire gardé.

### Tarif préférentiel

pour les étudiants, les structures d'insertion, les membres des associations de protection de l'environnement, de consommateurs :

### 60 euros (\*) par personne

Pièce à joindre au bulletin d'inscription  
une copie de la carte nominative (carte d'étudiant, carte de membre de l'association) en cours de validité.

**En l'absence de justificatif, l'inscription ne sera pas prise en compte.**

## Attestation de présence

Votre demande devra être adressée à  
Dominique Weitz (coordonnées ci-dessus).

## Important

**Cette journée ne relevant pas d'une action de formation,** l'ADEME ne sera pas en mesure de répondre favorablement aux demandes de convention de formation.

## Règlement

Il peut être effectué :

### au comptant

- soit par chèque bancaire ou postal joint au bulletin, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'ADEME,
- soit par carte bancaire. Le client est débité dès traitement par l'ADEME du bulletin d'inscription. Seules les cartes Visa et Master Card sont acceptées. Les nom, adresse et signature du titulaire de la carte sont obligatoires.

**Le paiement au comptant** des prestations est exigé (par chèque ou par carte bancaire) pour **toute personne physique ou morale domiciliée hors du territoire français.**

### à réception d'une facture

- soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME
- soit par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME en indiquant dans l'objet de votre virement la date de la journée technique et le nom du ou des participants.  
TP Angers - Code banque : 10071  
Code guichet : 49000  
N° de compte : 00001000206 - Clé 07  
N° Siret : 385 290 309 00454 - Code APE : 751E  
N° IBAN : FR-76-1007-1490-0000-0010-0020-607  
BIC : BDFEFRPPXXX

## Frais bancaires

Les frais de virement et de transfert sont à votre charge.

## Bon de commande administratif

Les administrations qui ne pourront joindre le règlement à leur bulletin établiront un **bon de commande signé par l'autorité compétente** et le règlement s'effectuera à réception d'une facture.

## Modification / annulation de l'inscription

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être notifiée **par écrit au plus tard le vendredi 25 janvier 2008**. Aucun remboursement ou avoir ne pourra être émis après cette date.

# BULLETIN d'inscription

(Veuillez utiliser un bulletin par personne, photocopies acceptées)

## A retourner avant le 25 janvier 2008

ADEME - Dominique Weitz - Régisseur de recettes  
20 avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01  
Tél. : 02 41 20 41 20 - Fax : 02 41 25 78 53  
[dominique.weitz@ademe.fr](mailto:dominique.weitz@ademe.fr)



Journée technique nationale  
5 février 2008

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom (en capitales) :

Prénom :

Organisme/société :

Fonction :

Direction/département/service :

Adresse :

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Courriel : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

### Votre inscription

**J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et je souhaite m'inscrire au prix de 150 € (\*) par personne**

### Tarif préférentiel

**Je suis étudiant/j'appartiens à une structure d'insertion, à une association de protection de l'environnement, de consommateurs (joindre justificatif) et je souhaite m'inscrire au tarif préférentiel de 60 € (\*) par personne**

Fait le ..... à .....

J'atteste sur l'honneur être habilité(e) à passer commande

*Signature et cachet de la société ou de l'organisme (obligatoires)*

### Votre règlement

■ **au comptant** (obligatoire pour toute personne physique ou morale domiciliée hors du territoire français)

□ **par chèque bancaire ou postal joint à l'ordre de :**  
Régisseur de recettes de l'ADEME

□ **par carte bancaire**

□ Visa     Master Card  
N° de carte

N° d'identification

(3 derniers chiffres du n° indiqués au dos de la carte)

.....

Date de fin de validité

Mois : ..... Année : .....

Nom et adresse du titulaire de la carte (obligatoire)

Signature du titulaire de la carte (obligatoire)

### ■ à réception de facture

□ **par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : Agent Comptable de l'ADEME**

□ **par virement à l'ordre de : Agent Comptable de l'ADEME en indiquant dans le libellé du virement la date de la journée et le nom du ou des participants**  
TP Angers - Code banque : 10071  
Code guichet : 49000  
N° de compte : 000001000206 - Clé : 07  
N° Siret : 385 290 309 00454  
Code APE : 751 E  
IBAN : FR 76-1007-1490-0000-0010-0020-607  
BIC : BDFFERPPXXX

(\*) Prix net de taxes (établissement non assujetti à la TVA, exonération accordée par le ministère du Budget le 15 juillet 1993)

**Maison de la Chimie**  
**Entrée par le 28 bis rue Saint Dominique - 75007 Paris**

**MÉTRO** : lignes 8, 12 et 13, stations Assemblée Nationale, Solférino, Invalides

**RER** : ligne C, station Invalides

**BUS** : lignes 63, 69, 83, 93 et 94



**L'ADEME en bref**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT ET DE  
L'AMÉNAGEMENT DURABLES

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**

20, avenue du Grésillé - BP 90406

49004 Angers Cedex 01